

JAMAÏQUE**Quatre nouveaux homicides ressemblent fort à des exécutions extrajudiciaires par la police**

Index AI : AMR 38/012/2003

Vendredi 9 mai 2003

Amnesty International est très préoccupée par quatre nouveaux homicides commis par la *Crime Management Unit* (CMU, Unité de lutte contre le crime), qui ressemblent fort à des exécutions extrajudiciaires. La CMU serait impliquée dans de nombreuses violations des droits humains depuis sa création, en septembre 2000.

« Une fois de plus, la CMU tue dans des circonstances douteuses. Combien de temps encore cette unité de police sera-t-elle autorisée à semer la mort dans le pays avant que les autorités prennent des mesures efficaces pour que la police rende compte de ses actes ? » a déclaré Piers Bannister, chercheur pour les Caraïbes anglophones au Secrétariat international d'Amnesty International, ce vendredi 9 mai.

Le soir du 7 mai 2003, des membres de la CMU ont tué deux hommes et deux femmes dans le district de Crawle, à Clarendon. Les policiers affirment avoir été pris pour cibles, avoir riposté et avoir trouvé par la suite quatre personnes dans une maison, gravement blessées. Ces quatre personnes sont décédées avant leur admission à l'hôpital.

« Cette affaire ressemble fort à une exécution extrajudiciaire. La version des policiers est vigoureusement contestée par les voisins, qui sont nombreux à témoigner qu'il s'agissait d'homicides commis par des policiers. Aucune des victimes n'a survécu, même pas jusqu'à l'hôpital. Aucun des policiers n'a été blessé, bien qu'ils prétendent avoir essuyé un feu nourri en arrivant sur place », a précisé Amnesty International.

Selon certains médias, la fille de l'une des femmes, âgée de huit ans, a été expulsée de la pièce avant que les policiers n'abattent sa mère.

Ces faits récents ressemblent de manière frappante à l'homicide des sept jeunes gens commis par la CMU à Braeton, en mars 2001. Le substitut du procureur général (DPP, *Director of public prosecutions*) n'a toujours pas rendu sa décision quant à une

éventuelle inculpation des policiers impliqués dans cette affaire, malgré des éléments accablants prouvant que ces jeunes gens ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires.

« Les autorités doivent faire en sorte que les responsabilités pour ces quatre homicides soient promptement établies », a souligné Piers Bannister.

Amnesty International a établi de nombreux dossiers concernant l'insuffisance des enquêtes sur des exécutions extrajudiciaires présumées commises par la police jamaïcaine au cours de ces trois dernières années.

« L'enquête sur ce quadruple homicide doit être approfondie, prompte et exhaustive, et doit respecter les normes définies par le droit international relatives aux enquêtes sur les exécutions illégales présumées commises par des agents de l'État. Les policiers impliqués doivent être immédiatement suspendus de leurs fonctions, en attendant le résultat de l'enquête. Tout policier impliqué dans un acte illégal doit être inculpé et traduit en justice de manière prompte et équitable. Il est temps de mettre fin à l'immunité policière pour les homicides en Jamaïque », a conclu Pier Bannister.

Contexte

Les médias ont donné le nom de trois des victimes, les identifiant comme étant Lewena Thompson, âgée de 39 ans, Angela Richards, âgée de 45 ans, et Kirk Gordon. La quatrième personne n'a pas encore été identifiée.

La Jamaïque souffre d'un niveau alarmant d'homicides commis par la police. En 2002, les policiers ont tué 133 personnes pour une population de seulement 2,6 millions de personnes. Certes, ces homicides correspondent parfois à un recours légitime à la force meurtrière, mais dans bien des cas, de nombreux éléments donnent à penser qu'il s'agit d'exécutions extrajudiciaires.

Cependant, pratiquement aucun policier n'a été poursuivi sous inculpation d'homicide illégal. Malgré les nombreuses déclarations du gouvernement et du DPP selon lesquelles les policiers impliqués dans ces homicides illégaux ne jouissent d'aucune immunité, les autorités se montrent toujours incapables de citer les policiers effectivement jugés, et encore moins condamnés. La dernière condamnation

relative à un homicide illégal commis par un policier connue d'Amnesty International remonte à l'année 1999. ●

Pour de plus amples informations sur la situation en Jamaïque, ou plus de détails sur l'affaire Patrick Genius, veuillez consulter *Jamaica : Killings and violence by police : how many more victims ?* [Jamaïque. Homicides et violence de la police : combien de victimes encore ?] (index AI : 38/003/2001) et *Jamaica : The killing of the Braeton Seven – A justice system on trial* [Jamaïque. L'homicide des Sept de Braeton – Un système judiciaire en procès] (index AI : 38/005/2003).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>